

## Extrait du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 29 septembre 2016

Les comptes-rendus de séance sont consultables en mairie dans leur intégralité.

Conseillères absentes excusées : N. Fauré, pouvoir à Ch. Bénazet, A. Dardard pouvoir à P. Balty.

Conseiller absent : S. Gasc

Secrétaire de séance : Ch. Bénazet, adjointe au maire.

En début de séance, M. le maire informe l'assemblée que lorsqu'il est nécessaire de réunir un conseil municipal extraordinaire, il n'y a pas obligation de l'annoncer sur les panneaux d'affichages municipaux une semaine avant la date de convocation. Il suffit que les informations relatives au conseil figurent sur la porte d'entrée de la mairie.

M. le maire donne la parole à Pascale Balty, conseillère municipale, qui expose le projet à soumettre à la demande de subvention, dans le cadre d'une dotation spéciale de l'État en 2016 et de la création d'un fonds de soutien destiné à améliorer les équipements des territoires ruraux. L'un des thèmes prioritairement subventionné concerne les voies vertes et la mobilité active.

Claude Lafon rappelle qu'il s'est engagé à ce que tous les chemins communaux soient recensés d'ici la fin du mandat.

### ♦ Réouverture de chemins ruraux reliant le village au Canal du Midi.

#### ***Circuit 1a : en liaison avec le Canal du Midi (2060 m)***

- remonter la côte de Négra depuis l'écluse
- emprunter le chemin des Muletiers (à rouvrir, 180 m, circulation piétonne)
- puis le chemin de Buguet (existant, 280 m, circulation piétonne)
- puis le chemin de Ânes (à rouvrir, 300 m, circulation piétonne)
- redescendre sur le hameau de Négra par le chemin de Goudet (existant, 500 m, circulation automobile).

*La réouverture du chemin des Muletiers, d'une longueur de 170 m, rétablirait un cheminement lié à la structure originale du village médiéval. Plusieurs entrepreneurs ont été consultés, mais un seul a proposé une solution réalisable sans trop de difficultés et adaptée aux différents problèmes que présente le chemin.*

*Le chemin des Ânes, de 300 m de long, se trouve dans le prolongement du chemin du Buguet et a été*

*envahi par la végétation. Sa réouverture demande l'enlèvement de petits arbres et de haies. La commune va faire appel à l'association de bénévoles Caminarem (<http://www.caminarem.org/>).*

#### ***Circuit 1b, en liaison avec le Canal du Midi (3870 ou 4330 m)***

- emprunter l'impasse de Cambel depuis l'écluse (existant, 200 m, terre, circulation automobile),
- poursuivre sur le nouveau tracé du chemin de Cambel jusqu'au hameau d'En Serny (existant, terre, 1000 m, circulation piétonne)
- traverser le pont d'En Serny et emprunter l'impasse des Pradals (existant, circulation automobile)
- traverser la D16 sur le passage piéton pour emprunter le piétonnier le long de la D16 (existant, 400 m, béton, circulation piétonne)
- prendre à droite, le chemin d'En Régis pour monter au village (à rouvrir, 420 m, enherbé, circulation piétonne)
- redescendre à l'écluse par la côte de Négra ou les chemins des Muletiers, de Buguet, des Ânes et de Goudet (existant 800 ou 1260 m, circulation piétonne et automobile).

*Long de 420 m et parallèle à la pente de la colline, le chemin d'En Régis doit être aménagé pour devenir accessible aux piétons et résister aux ravinelements des eaux de pluies.*

### ♦ Réouverture de chemins communaux reliant le village aux hameaux.

#### ***Cheminement 2a : liaison avec le hameau des Thomases (2280 m)***

La réalisation de ce trajet doit être remise à plus tard car il est nécessaire de demander à l'un des propriétaires terriens l'autorisation de traverser un chemin privé.

#### ***Cheminement 2b : liaison avec le hameau de Barrelis (1250 m)***

La réalisation de ce trajet est reportée car la seule solution simple serait d'utiliser des bandes enherbées



situées en bordure de champs et donc privées. L'autorisation des propriétaires est nécessaire.

### ***Cheminement 2c : liaison avec le hameau de Bigot (2780 m)***

Ce trajet est à envisager ultérieurement peut-être, car il y aurait 1180 m de chemin à créer le long d'une nauze et en bordure de la Thésauque. Il faudrait aussi créer une passerelle pour enjamber la Thésauque.

### **◆ Entretien des chemins existants reliant le village aux communes voisines.**

#### ***Liaison avec la commune de Vieillevigne à l'est (4240 m)***

- Au sud du village, prendre la route de Nailloux (760 m, existant, circulation automobile)
- en face du chemin de Saint-Jean qui mène au cimetière, s'engager dans le chemin d'En Sansou
- après une cinquantaine de mètres en direction du sud, sur le chemin de Goudet, le chemin se poursuit du côté du Fleurat avant de croiser le chemin de Lardenne (1000 m, existant, circulation piétonne)
- puis emprunter le chemin de Lardenne en direction du sud et traverser le pont qui enjambe l'autoroute (300 m, existant, circulation automobile)
- après 120 m sur la route du bois Barrat, le chemin de Costo-Malo, de 1180 m de longueur totale, part en direction de l'est en contournant le Bourdic et le Cassagnou.

Benoît Larroche, conseiller municipal, remarque que la liaison avec la commune de Baziège au nord-ouest n'est pas proposée. Pascale Balty, la rajoutera au projet d'entretien, puisque les chemins de terre existent. Marie-Laure Arnaud, conseillère municipale, précise qu'actuellement seul le bois Barrat est un lieu de randonnée sur la commune.

Seuls les projets 1a et 1b peuvent être retenus pour prétendre à une demande de subvention, étant donné que les 2a, 2b et 2c empruntent ou traversent des parties privées, pour lesquels l'accord des propriétaires est nécessaire. Néanmoins, l'ouverture des chemins des Muletiers, des Ânes et d'En Régis complèteraient de façon avantageuse, pour les piétons et les promeneurs, le réseau déjà existant, composés de cheminements vers le bois Barrat et vers les communes voisines de Baziège et d'Ayguesvives.

L'entreprise Inno TP a présenté un devis pour les travaux de réouverture du chemin des Muletiers et de celui d'En Régis pour un montant total de 70 265 € HT.

Dans le cas où la subvention de l'Etat est accordée, M. le maire propose que la municipalité s'engage seulement si le montant restant dû par la municipalité s'élève à environ 17 000 € HT.

Accord de l'assemblée à la majorité.

8 voix favorables : Cl. Lafon, M-L. Arnaud, P. Balty, Ch. Bénazet, Ch. Crouzil, A. Dardard, M. Denoy, J-M. Jimenez.

6 voix défavorables : P. Carriere, N. Fauré, J-B. Filippetto, B. Larroche, J-L. Lucas, B. Saffon.

B. Larroche, conseiller municipal demande à ce que le chemin communal de Cassagnou /la Cassagne soit entretenu. Cap Lauragais en sera informé.

Séance levée à 22h.